

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Convention avec l'association Maavar, renouvellement de la subvention dans le cadre du restaurant Noga

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention de 81 380 € à l'association MAAVAR, pour le financement de 52 repas par jour du restaurant social Noga à Marseille, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle prévu à cet effet.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée